

MOBILISATIONS & ACTIONS COLLECTIVES

FACE A LA DIRECTION : ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE !

RESISTER, AGIR ET LUTTER COLLECTIVEMENT

Le Service public de l'Emploi (SPE) est mis à mal : manque de moyens, sous-effectif chronique, dégradation des conditions de travail... Face au rouleau compresseur des politiques gouvernementales et leur mise en œuvre par la Direction générale, la résistance commence par l'organisation de collectifs de lutte et l'action collective des agent-es.

Un collectif déterminé et solidaire est en mesure de déstabiliser une Direction et l'obliger à négocier. Collectivement, nous pouvons refuser les organisations du travail pathogènes pour exiger des moyens satisfaisants et assurer nos missions de service public. C'est en multipliant les collectifs de lutte que nous pourrons générer des mobilisations d'ampleur régionale et nationale.

LES CONGES DE FORMATION SYNDICALE

Les agent-es bénéficient de 15 jours de congés de formation syndicale (CFS) par an (CCN Art 40 §4). Les CFS permettent de s'informer sur l'actualité de Pôle emploi et sur les stratégies de la Direction.

Les CFS sont l'occasion de se rencontrer pour mettre en commun nos expériences, prendre conscience que la dégradation de nos conditions de travail, l'arbitraire de la hiérarchie et le dévoiement de nos missions de service public se généralisent dangereusement et se rencontrent presque partout.

Enfin, les CFS sont l'occasion d'élaborer collectivement des perspectives de résistance, de mobilisation et d'action.

LES HEURES MENSUELLES D'INFORMATION

Pour mettre en œuvre la réorganisation du travail, les Directions s'appliquent à briser les collectifs. Mais les heures mensuelles d'informations (HMI) (Art 42 § 15 de la CCN) permettent d'organiser des espaces de parole. La CCN permet de bénéficier d'une heure par mois.

Ces HMI se tiennent pendant les heures de service. Il est possible de cumuler jusqu'à trois heures pour une même réunion. Pour organiser une HMI dans votre agence, il vous suffit de contacter la permanence du SNU-PE-IDF.

Les HMI permettent aux agent-es d'une unité de se rencontrer pour échanger, identifier les problématiques communes, définir des revendications et s'organiser pour les porter auprès de la Direction.

LE POUVOIR DE L'ACTION COLLECTIVE

Une fois qu'un collectif d'agent-es a identifié une problématique commune, il peut passer à l'action :

- Courriers et pétitions aux Directions territoriale, régionale et générale
- Alerte des élu-es et des instances représentatives du personnel
- Boycott collectif d'une organisation ou d'une procédure jugée pathogène
- Droit de retrait collectif et fermeture de l'agence
- Grève des agent-es pour faire aboutir ses revendications

LAUMIERE (75) : 5 EMBAUCHES

En 2014, l'agence de Laumière dans le 19^e arrondissement de Paris est partie en grève pour protester contre le manque d'effectifs et demander sept recrutements. Les agent-es ont fait grève pendant 6 jours répartis sur deux semaines, soutenus financièrement par une caisse de solidarité mise à disposition par le SNU.

Le collectif a bénéficié du soutien des organisations de chômeurs, précaires et intermittents. Devant le silence de la Direction, le collectif s'est même invité à la Direction générale. Au 6^e jour, la Direction régionale a cédé et a procédé à cinq recrutements.

GRAULHET (81) : 4 EMBAUCHES ET PLUS

En 2010, l'agence de Graulhet en Midi-Pyrénées est partie en grève pour protester contre le manque d'effectifs. Les agent-es ont fait grève pendant 10 jours, soutenus financièrement par une caisse de solidarité. Le 10^e jour, les personnels des autres agences de la région ont fait une journée de grève par solidarité, entraînant la fermeture de la moitié des agences de la région.

Au 10^e jour, non seulement la Direction régionale a cédé et Graulhet a obtenu quatre embauches, mais les agent-es ont obtenu que, chaque mois, un bilan soit fait en Comité d'établissement et que toutes les absences de plus d'un mois sur l'ensemble du territoire régional soient remplacées.

NICE (06) : 8 EMBAUCHES

Dépassés par les charges de travail et subissant une multiplication des agressions à l'accueil, les personnels de trois agences de Nice ont décidé en 2011 d'exercer collectivement leur droit de retrait pour obtenir des postes supplémentaires. Au 5^e jour, la Direction régionale a fini par céder : les trois agences ont bénéficié de huit recrutements et d'une réorganisation des accueils.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, POUR TOUTE INFORMATION, POUR TOUT SOUTIEN

SNU PE FSU Ile de France 4-14 rue Ferrus 75014 Paris - Tél : 01.58.10.45.39/40/42 Fax : 01.58.10.45.43

syndicat.snu-idf@pole-emploi.fr

Paris, le 8 octobre 2015

www.snupeidf.fr - twitter : @snupeidf